



# CCE du 20 et 21 octobre 2016

## Explication de vote CFE-CGC Métiers de l'Emploi " la politique sociale à Pôle Emploi"

Nous sommes aujourd'hui consultés pour la toute première fois sur la politique sociale de Pôle Emploi ; exercice totalement différent de ceux qui nous étaient proposés les années précédentes et qui se limitaient alors, à une consultation sur le bilan social de l'établissement.

La politique sociale doit occuper une place importante à Pôle Emploi, établissement de plus de 50 000 salariés qui comme vous l'écrivez en préambule « constituent sa première richesse ».

Cette politique sociale doit être lisible, appréhendable par toutes et tous.

Alors, nous avons tout au long de l'étude de ce dossier, tout au long des échanges des ces 2 journées essayé d'appréhender qu'elle était la politique sociale de Pôle Emploi, quel était l'objectif ou les objectifs de Pôle Emploi en matière de Politique sociale, quelle était la ligne directrice qui aurait pu sous tendre aux différentes actions.

De nombreuses évolutions ont eu lieu, de nombreux chantiers ont été ouverts, de nombreuses, actions et expérimentations ont été menées sur différentes thématiques, l'emploi, la formation, les conditions de travail etc.

La formation est un exemple emblématique des avancées que nous pouvons noter. L'examen du PPF et du budget consacré à ce sujet, permet chaque année de le constater.

Mais une question importante reste sans réponse pour la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi**. Quelle est la ligne directrice impulsée par la Direction Générale, en dehors de définir sa politique sociale en cohérence avec le plan stratégique 2020 et en application des évolutions voulues par le législateur ?

Les actions, les chantiers, les expérimentations, les accords, toutes ces briques mises bout à bout ne font pas un tout en soi, elles ne définissent pas de fait la politique sociale.

A la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** nous pensons qu'une politique sociale se définit en amont, que les objectifs et les intentions de la Direction s'énoncent clairement et qu'ensuite les axes de travail, les actions, les chantiers en découlent.

Si nous reconnaissons le travail de chacun dans son domaine, nous sommes bien incapables de retrouver, de nommer clairement les intentions de départ de la Direction.

C'est pour cela que la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a décidé de s'abstenir.

Paris, le 21 octobre 2016